

CENTRE SOCIAL PROTESTANT

**ASSISTANCE
AUX VICTIMES DE TRAITE
DES ÊTRES HUMAINS**



CENTRE SOCIAL PROTESTANT
GENÈVE

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



La traite des êtres humains (TEH) est une grave violation des droits humains et une infraction réprimée par l'article 182 du Code pénal.

Les conventions internationales définissent la traite des êtres humains comme *l'action de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir des personnes en utilisant un moyen de contrainte en vue de les exploiter.*



L'exploitation peut prendre trois formes :

- › sexuelle
- › de la force de travail
- › prélèvement forcé d'organes



Les victimes de traite – femmes, hommes et enfants – sont considérées comme une marchandise. Elles sont souvent forcées à travailler pour un salaire extrêmement bas ou inexistant. De fausses promesses (de régularisation et/ou de versement d'un salaire) permettent fréquemment de les recruter puis de les maintenir dans cette situation.



Ratifiée par la Suisse, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains contient de nombreuses obligations, notamment en ce qui concerne la protection des victimes.

L'AIDE DU CSP

Le CSP propose l'unique entité juridique gratuite, spécialisée à Genève dans la lutte contre la traite et la protection des victimes.

Créé en 2014, notre Service est membre du mécanisme genevois de coopération de lutte contre la TEH et cofondateur de la Plateforme nationale contre la traite des êtres humains.

- › plateforme-traite.ch
- › ge.ch/traite-etres-humains

DÉTECTION

Le CSP est l'une des entités chargées à Genève de l'identification des victimes. Notre helpline – anonyme et confidentielle – reçoit les appels des victimes et des témoins.

- › **HELPLINE 0800 20 80 20**
- › Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Les situations de traite nécessitent l'intervention de professionnels spécialisés, formés à l'écoute des victimes. Celles-ci doivent pouvoir compter sur une prise en charge rapide, pluridisciplinaire et globale.

L'équipe du CSP est composée de juristes, d'avocat.e.s et d'un.e assistant.e social.e.

Ouverts à tous, confidentiels et gratuits, nos services comprennent :

- › Écoute et soutien professionnels
- › Information sur les droits des victimes
- › Conseil et information sur la procédure pénale
- › Conseil et représentation juridique sur le droit de séjour et toute question nécessaire à assurer la protection de la victime
- › Collaboration pour la recherche de places d'hébergement sûres
- › Collaboration avec le réseau
- › Accès aux aides financières et aux dispositifs d'aide sociale
- › Soutien pour l'intégration sociale et professionnelle

SENSIBILISATION, FORMATION ET PLAIDOYER

Notre équipe s'engage pour former les professionnels, sensibiliser le public et améliorer les pratiques juridiques en matière de TEH.

Le CSP participe ainsi activement à la promotion de la protection des victimes et à l'application des engagements de la Suisse au regard des traités internationaux.

FAIRE UN DON

CCP 12-761-4
IBAN CH41 0900 0000 1200 0761 4
MENTION « TRAITE »

CSP GENÈVE

Rue du Village-Suisse 14
1205 Genève
T 022 807 07 07
info@csp-ge.ch
www.csp.ch/geneve

SERVICE D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Rue du Village-Suisse 14
1205 Genève
info@csp-ge.ch
www.csp.ch/traite
HELPLINE 0800 20 80 20
Du lundi au vendredi,
de 13h30 à 17h30

Avec le soutien de :

